



Affiché le 11/9/19

**CONSEIL MUNICIPAL**  
MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019

## COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 4 septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/08/2019

Présents : Mme ALBAS Christelle, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. ALEMANY Fabien, M. CONSTANS Frédéric ;

M. le Maire signale les pouvoirs suivants :

Pouvoir de M. ALEMANY Fabien à M. CANCHY Eric ;

Mme SAUTEREAU Chantal est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **1/ Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2018.**

M. BERTOLINI, présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2018, adopté par le Syndicat Centre Hérault en date du 25 juin 2019.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

## **2/ Motion pour le maintien de la trésorerie de Gignac.**

M. BERTOLINI donne lecture à l'Assemblée de la motion suivante votée le 4/07/2019 par le conseil municipal de la commune de ST SATURNIN DE LUCIAN :

« Dans le cadre d'une réorganisation d'ampleur nationale des services de la Direction Générale des Finances Publiques, la Direction Départementale de l'Hérault projette de fermer définitivement l'ensemble des trésoreries et des services des impôts pour les remplacer par des services de gestion comptable, leur indiquant sa volonté de créer un service de proximité dans le cadre d'une politique de déconcentration des services publics.

Pour cela, la Direction Générale des Finances Publiques décide de supprimer la Trésorerie de Gignac et de transférer plusieurs centres des impôts sur Lodève. Ce qui veut dire qu'au lieu de rapprocher les populations des services publics, ils proposent de les déplacer vers d'autres centres plus éloignés.

Pour l'usager ce sera la fin d'un accueil quotidien. Il est annoncé que des accueils de proximité seront mis en place, mais beaucoup de questions se posent et n'ont pas de réponse aujourd'hui. Seront-ils assurés par des agents des finances publiques ? Qui en assumera la charge financière ? Quelle sera leur fréquence ? Quelles en seront les modalités par exemple avec ou sans prise de rendez-vous ?

Les collectivités territoriales sont elles aussi fortement impactées par la disparition des trésoreries en charge de la gestion de leurs comptes. La nouvelle organisation crée un éloignement préjudiciable aux relations de proximité existantes entre trésoreries et collectivités.

Il est également à craindre que ce plan s'accompagne d'une suppression de nombreux postes d'agents et qu'à l'avenir l'usager ne puisse plus correspondre avec les services de la DGFIP que par l'intermédiaire d'un écran. Or, nos administrés peu à l'aise avec les démarches administratives en ligne risquent d'être encore plus fragilisés par une telle organisation et d'être en rupture avec un service public qui leur est dû.

La réforme est départementale. Elle touche de nombreuses collectivités.

Ces propositions sont inacceptables. L'Etat ne peut pas affirmer son soutien à la redynamisation des bourgs-centre à travers une politique de proximité et en même temps détruire les réseaux existants.

D'autant que depuis ces dernières années nous avons perdu nos services publics Pôle Emploi, EDF, les permanences CRAM et bien d'autres...

Nous assistons à un démantèlement complet de ces services. Les bureaux de Poste sont menacés, ainsi que beaucoup d'autres établissements.

Il est temps de remettre en adéquation les discours avec la réalité et arrêter le double langage qui n'est qu'un exercice de communication dont le cynisme est révélateur du peu de cas que porte l'Etat sur nos petites collectivités.

Nous demandons pour la bonne gestion de nos collectivités et pour préserver les véritables relations de proximité entre nos populations et les services publics, de maintenir entre autres la trésorerie de Gignac. »

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette proposition de motion.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** : de reporter le vote de cette motion.

**DEMANDE** : plus d'informations sur ce projet.

**3/ Proposition d'achat par M. et Mme RECORD André, d'une parcelle communale de 200 m<sup>2</sup> située au chemin des Cadénèdes.**

M. BERTOLINI, donne lecture à l'Assemblée du courrier en date du 7 août 2019 de M. et Mme RECORD proposant d'acheter à la commune une parcelle d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> implantée de l'autre côté de la route, face à leur propriété située au 13, chemin des Cadénèdes. Ces derniers souhaiteraient y aménager un parking à destination des patients venant au cabinet d'orthophonie.

M. BERTOLINI, ajoute que ce terrain serait issu de la parcelle cadastrée B 870 qui correspond aujourd'hui en grande partie au chemin des Cadénèdes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette proposition.

Mme SAUTEREAU Chantal et M. CANCHY Eric ( + pouvoir M. ALEMANY Fabien ) décident de ne pas participer au vote.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins trois abstentions,

**REFUSE** : de vendre à M. et Mme RECORD André, un terrain d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée B870, sur le chemin des Cadénèdes.

**4/ Déclassement de l'impasse « Court » d'une surface d'environ 15 m<sup>2</sup> située entre le n°2 et le n°4 de la rue de la Carrierrette.**

M. BERTOLINI, informe les membres de l'Assemblée que l'impasse « Court » située entre le n°2 et le n°4 de la rue de la Carrierrette, est inscrite dans le tableau des voiries de la commune en tant que voie publique. Celle-ci correspond à un porche d'une surface totale de 16 m<sup>2</sup> qui supporte au-dessus des habitations privées, propriétés de Mme ROQUES / SAQUET Jacqueline d'une part, et de Mme BORIES Sandrine d'autre part.

M. BERTOLINI, indique que dans le cadre de la succession de la famille SAQUET et notamment de la vente de l'habitation située au 12, Avenue des Cévennes ( parcelle A 957 ), il convient, en conséquence, de déclasser du domaine public, l'impasse « Court » d'une surface de 16 m<sup>2</sup>, et de procéder à une division en volumes sur cette emprise comme suit :

- *Volume 1 : impasse « Court » d'une surface totale de 16 m<sup>2</sup> ( qui donnera lieu conformément au document d'arpentage en date du 04/09/2019 établi par le cabinet de géomètres experts BILICKI-DHOMBRES-OSMO de Gignac, à la création de deux parcelles communales d'une surface de 7 m<sup>2</sup> (a) pour la première, et de 9 m<sup>2</sup> (b) pour la seconde, soit 16 m<sup>2</sup> au total ) ;*

- **Volume 2 : appartement de Mme ROQUES / SAQUET Jacqueline, propriétaire ;**
- **Volume 3 : appartement de Mme BORIES Sandrine, propriétaire ;**

Dans la mesure où ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Mme LANDES signale aux conseillers qu'elle décide de ne pas participer au vote de cette question.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention,

EMET un avis FAVORABLE pour :

- **DECLASSER** : du domaine public et dans son intégralité, l'impasse « Court » représentant une surface totale de 16 m<sup>2</sup>.
- **AUTORISER** : Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de déclassement de l'impasse « Court » sur une emprise de 16 m<sup>2</sup> et tout autre document relatif à cette opération.
- **PROCEDER** : à la division en volumes de l'impasse « Court » comme cité ci-dessus.

#### **5/ questions diverses :**

##### *a) Rentrée des classes 2019/2020.*

M. ROUQUET, indique à l'Assemblée que la rentrée s'est déroulée lundi dernier dans de bonnes conditions. Le groupe scolaire comptabilise 163 élèves répartis dans les 6 classes. Il ajoute que cet été des travaux ont été effectués par les employés communaux dans la 6<sup>ème</sup> classe ( préfabriqué ) pour remplacer le revêtement du sol existant ( lino ), sous contrôle de Monsieur le Maire qui remercie M. Jean-François MAVIGNER pour son aide technique.

M. BERTOLINI, intervient sur le sujet de la canicule qui a posé, à la fin de l'année scolaire, des difficultés d'accueil dans certaines classes, et notamment dans le préfabriqué. Il ajoute qu'il a été saisi par le Directeur d'Ecole sur cette problématique, et demande aux élus de s'interroger sur l'installation de la climatisation dans les salles de classe et plus particulièrement dans le préfabriqué. Il propose de demander un devis à une société spécialisée afin de chiffrer le coût de cette installation.

M. GELY, suggère de consulter au préalable les parents d'élèves.

M. BERTOLINI, propose alors que cette question soit évoquée en Conseil d'école.

##### *b) Plan de rénovation de la Mairie.*

M. BERTOLINI, informe les conseillers de l'avancement du projet de réaménagement de la Mairie. Il explique que lors de la réunion du 22 juillet 2019, il a été décidé d'aménager :

##### Au rez-de-chaussée :

- dans l'extension du bâtiment qui sera construite au Nord ( de +/- 80 m<sup>2</sup> ) : l'accueil, une salle d'archives, des sanitaires... ;
- dans l'existant : trois bureaux, une salle du conseil municipal... ;

A l'étage : la salle des commissions, la salle du personnel, des sanitaires...

Il ajoute que pour améliorer le fonctionnement les points suivants ont été évoqués :

- création d'un sas d'entrée devant l'accueil ;
- accès PMR extérieur pour accéder à la salle du Conseil ;
- permettre au rez-de-chaussée la séparation entre la salle du Conseil et les bureaux par un couloir ;

Enfin, il termine en précisant que la société Qualiconsult a procédé aux relevés nécessaires à l'établissement des diagnostics avant travaux ( amiante, plomb, parasites... ), et que le dépôt du permis de construire est prévu en novembre.

#### *C ) Construction de la Sacristie.*

La construction de la Sacristie est terminée ainsi que l'aménagement intérieur. Monsieur le Maire a rencontré plusieurs fois l'Abbé GOUNELLE avec les employés communaux, pour finaliser les travaux. M. ROUQUET confirme que cette réalisation convient à la Paroisse qui remercie la municipalité.

#### *D ) Proposition d'organisation d'une journée de ramassage des déchets.*

M. BERTOLINI, indique aux conseillers que Mme Alexandra ROUQUETTE domiciliée sur la commune, se propose d'organiser une journée de ramassage des déchets le 20 septembre prochain, dans le cadre de « la journée mondiale du nettoyage de notre planète ». Il explique qu'à cette occasion celle-ci fera également une courte intervention dans les classes de l'école afin de sensibiliser les élèves à ce projet et au recyclage. Il ajoute que Mme ROUQUETTE demande une petite participation financière de la commune pour l'achat des sacs poubelles et des gants de protection.

Le Conseil, ouï l'exposé

**APPROUVE** : cette initiative et ce projet.

**ACCEPTE** : de prendre en charge l'achat de sacs poubelles et de gants de protection pour les participants.

#### *E ) Déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques.*

M. BERTOLINI, indique à l'Assemblée que le Département par le biais d'Hérault Energies consulte l'ensemble des communes pour connaître leurs souhaits d'installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques. Il précise que le coût d'investissement est assez élevé ( environ 12.000 € HT / borne ) et demande aux conseillers de réfléchir à l'aménagement de ce futur équipement sur la commune, sachant que des bornes sont déjà en place au niveau de l'aire de co-voiturage.

#### *F ) Vigilance maximale pour la semaine en raison d'un risque incendie extrême.*

M. BERTOLINI, donne lecture à l'Assemblée du communiqué de presse de la Préfecture de l'Hérault qui alerte les Maires du Département sur le risque d'incendie extrême prévu cette

semaine. Il demande à tous les conseillers d'être vigilants, et ajoute que l'information sera relayée sur le site internet de la commune.

G ) Transport scolaire des élèves du lycée Jean MONNET.

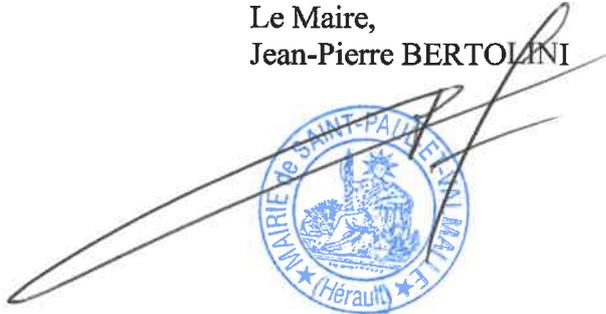
M. BERTOLINI, indique aux conseillers que plusieurs familles ont écrit à Hérault Transport pour exprimer les difficultés que rencontrent leurs enfants scolarisés au lycée Jean MONNET avec le service de transport scolaire. Il donne lecture du courrier d'Hérault Transport en date du 16 juillet dernier qui répond : « qu'il ne paraît pas possible de répondre favorablement à la demande d'un service de transport scolaire supplémentaire en raison des coûts disproportionnés de la mise en œuvre d'un car spécifique, par rapport aux service déjà offerts ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 6 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI



A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the official stamp.





# POUVOIR

Je soussigné(e),

ALEMANY FABIEN

donne pouvoir à

MR CANCHY ERIC

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convocqué(e) pour le ... 4/09/19 .....

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel  
cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul et Valmalle, le 4/09/19

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer



*Affiché le 29/08/2019*

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019, à 19h00.**

### **ORDRE DU JOUR :**

1/ Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2018.

2/ Motion pour le maintien de la trésorerie de Gignac.

3/ Proposition d'achat par M. et Mme RECORD André, d'une parcelle communale de 200 m2 située au chemin des Cadénèdes.

4/ Déclassement de l'impasse « court » d'une surface d'environ 15 m2 située entre le n°2 et le n°4 rue de la Carrierrette.

5/ Questions diverses :

- Rentrée des classes 2019
- Plan de rénovation de la Mairie
- Construction de la sacristie
- Etc...

St Paul et Valmalle, le 29/08/2019

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI